

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
Département de  
Seine et Marne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2015-12-16\_41

**Objet : Finances : Décision Modificative n°2/2015**

**Date  
convocation :**  
09-12-2015

**Date  
d'affichage :**  
09-12-2015

**Nombre de  
conseillers :**  
*En exercice : 46  
Présents : 33  
Votants : 42  
(33+9pouvoirs)*

Acte rendu  
exécutoire après  
envoi en Sous-  
préfecture

Le : 17/12/2015

Et publication ou  
notification

Du : 17/12/2015

L'an deux mille quinze,  
Le seize décembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Victor Prud'hommes de  
Souppes sur Loing, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

#### ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle, LOUARN Jean-Marie
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, RAFFIN Christiane,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent, HOUY Gérard,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis, VILFLOSE Annie,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

#### ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne pouvoir à BABUT Pierre, BESLE Jean-Pierre pouvoir à Maryse MARLIN,
Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal pouvoir à SABOURIN Mylène,
Commune de Lorrez le Bocage	BOYER Yves pouvoir à GENEVIEVE Gérard, GRIERE Christiane pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune d'Obsonville	THORREAU Ghislaine pouvoir à MOUSSET Gérard,
Commune de Souppes sur Loing	RETIF Françoise pouvoir à BOURCIER Francis

#### EXPOSE

Des événements ponctuels peuvent rendre nécessaires d'ajuster en plus ou en moins des prévisions de dépenses et de recettes. Ces ajustements peuvent s'opérer à tout moment par le biais de décisions modificatives. Faisant partie intégrante du budget, elles doivent être présentées en respectant la maquette réglementaire applicable au budget.

Cette décision modificative a pour objet le renouvellement du parc informatique de la Communauté. Celui-ci est complètement amorti et, de plus, est obsolète. Le réseau informatique n'est pas structuré et ne répond à aucune exigence de sûreté. Enfin, il s'agira de sécuriser les fichiers produits par la Communauté de Communes par un système de sauvegarde performant doublé par un export en ligne des données afin de garantir leur pérennité.

### DELIBERATION

**Le Conseil Communautaire,**

**VU** le Budget primitif de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing adopté le 10 avril 2015 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

**VU** la proposition du Bureau communautaire ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Article 1<sup>er</sup> : PROPOSE** au Conseil Communautaire **d'AUTORISER** le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Compte	BP 2015	DM	Prévu après DM
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
16- Emprunts et dettes assimilées	13 500 €	- 13 000 €	500 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	0 €	+ 10 000 €	10 000 €
205 – Concessions droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	20 000 €	+ 3 000 €	23 000 €

**Article 2 : DIT** que ces mouvements s'équilibrent, en dépense et en recette, à 13 000 euros en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 17 Décembre 2015.

Le Président,  
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2015-12-16\_46

**Objet : Fiscalité : Instauration de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2016**

**Objet : Appro**

**Date  
convocation :**  
09-12-2015

**Date  
d'affichage :**  
09-12-2015

**Nombre de  
conseillers :**  
*En exercice : 46  
Présents : 32  
Votants : 41  
(32+9pouvoirs)*

Acte rendu  
exécutoire après  
envoi en Sous-  
préfecture

Le : 17/12/2015

Et publication ou  
notification

Du : 17/12/2015

L'an deux mille quinze,

Le seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Victor Prud'hommes de Souppes sur Loing, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

**ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :**

Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle, LOUARN Jean-Marie
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, RAFFIN Christiane,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent, HOUY Gérard,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	BLOUZAT Nicole,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

**ETAIT EXCUSE avec pouvoir :**

Commune d'Arville	THIBAUT Anne pouvoir à BABUT Pierre, BESLE Jean-Pierre pouvoir à Maryse MARLIN,
Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal pouvoir à SABOURIN Mylène,
Commune de Lorrez le Bocage	BOYER Yves pouvoir à GENEVIEVE Gérard, GRIERE Christiane pouvoir à PINGUET Pascale,
Commune d'Obsonville	THORREAU Ghislaine pouvoir à MOUSSET Gérard,
Commune de Souppes sur Loing	RETIF Françoise pouvoir à BOURCIER Francis

**EXPOSE**

Gilles ROQUES, délégué communautaire de La Madeleine sur Loing, part de la séance à 20heures 20 minutes lors du débat sur la fiscalité professionnelle unique.  
Et ne prend donc pas part au vote.

M. le Président rappelle les dates des réunions de travail sur le sujet de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) :

- 02 mars 2015 : Conseil communautaire présentant le débat d'orientation budgétaire
- 18 septembre 2015 : Conseil Communautaire présentant plusieurs simulations financières du passage à la FPU
- 27 novembre 2015 : réunion des maires pour présenter les modalités et les conséquences du changement de régime fiscal

M. le Président expose ensuite les dispositions des articles 1379 - 0 bis et 1609 noniè C du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instaurer le régime de la FPU.

En optant pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique par délibération prise avant le 31 décembre 2015, la communauté de communes percevra à la place de ses communes membres dès 2016 :

- la Cotation Foncière des Entreprises (CFE) ;
- la Cotation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- les Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) ;
- la Taxe Additionnelle au Foncier Non-Bâti (ex parts régionales et départementales) ;
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) ;
- l'Allocation Compensatrice « suppression salaires TP » (intégrée à la DGF depuis 2003) ;

La Communauté de communes reversera aux communes membres une Attribution de Compensation correspondant à la fiscalité communale transférée minorée, le cas échéant, de l'évaluation des charges transférées des communes vers la communauté de communes.

L'option pour la FPU ne modifie ni les montants, ni les collectivités bénéficiaires des prélèvements ou reversements liés à la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle (DCRTP - Dotation de Compensation de la Réforme TP, FNGIR – Fond National de Garantie Individuelle de Ressources), dont le calcul repose **sur la situation fiscale de l'année 2015**.

Toute communauté de communes adoptant la fiscalité professionnelle unique est automatiquement assujettie au régime de la fiscalité mixte et doit voter, en plus du taux de CFE « unique », des taux additionnels des taxes d'habitation et foncières.

Par défaut, la communauté de communes conserve sa fiscalité additionnelle actuelle qui se cumulera avec la FPU.

M. le Président poursuit en exposant les motifs conduisant à la proposition d'instaurer le régime de la FPU.

La FPU s'accompagne logiquement du transfert de la compétence économique, ce qui permet :

- De mettre fin à la concurrence entre les communes (lissage des taux de CFE puis CFU)
- D'être plus efficace vis-à-vis du monde économique

La mise en commun de la ressource économique permet de réduire les disparités liées à cette ressource très inégalement répartie sur le territoire et un partage du risque en cas de difficultés économiques.

La mise en place de la FPU induit un surplus de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) via la dotation d'intercommunalité.

Ce surplus de recettes participe à l'accroissement des ressources du territoire, et par conséquent à l'offre de services à la population et aux entreprises par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing.



## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Communautaire,**

**Vu** l'article 1379-0 bis du code général des impôts,

**Vu** l'article 1609 noniès C du code général des impôts,

**Considérant** l'exposé de M. Gérard GENEVIEVE, Président,

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**Par 33 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention**

**Article 1 :** **DECIDE** d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2 :** **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 17 Décembre 2015.

Le Président,  
Gérard GENEVIEVE.

